

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Éric CAUVIN, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, M. Gilles MALICOT

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 10 décembre 2024

Date d'affichage : 24 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 4

Votants : 21

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 07/11/2024
- 2) Finances - budget principal 2024 - décision modificative n°1
- 3) Finances - approbation des tarifs communaux 2025
- 4) RH - participation financière à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents
- 5) Décisions du Maire par délégation
- 6) Communications de la municipalité
- 7) Questions diverses
 - Nouvelles associations sur la commune
 - Travaux Saint-Martin : état d'avancement du chantier
 - Projet de Manche Habitat (40 logements sociaux) - Hure du Loup
 - Projet de lotissement privé - rue du Chemin vert

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

M. le Maire présente M. Franklin BOUTELET, le nouveau directeur des services techniques (DST), arrivé le 12 novembre dernier. Il vient d'une commune du département des Vosges, Etival-Clairefontaine, cité de la célèbre papeterie, où il occupait les mêmes fonctions de DST.

M. le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : *Solidarité avec Mayotte - versement d'une aide financière*. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

1- Approbation du PV du conseil municipal du 07/11/2024

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Finances - budget principal 2024 - décision modificative n°1

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget principal de la commune pour le motif suivant :

- Insuffisance de crédits au chapitre 012 (dépenses de personnel)
 - Le coût du CUI conclu avec un agent technique issu de l'ESAT n'a pas été prévu au budget (oubli).
Pour info : coût total du CUI (charges incluses) : 27 000 € / aide Etat : 9 000 € / reste à charge commune : 18 000 €.

→ il est proposé de compenser cette dépense par un prélèvement de crédits au chapitre 011 (réserve de crédits 615221)

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR demande si l'agent est encore sous contrat. Mme Martine SAVARY répond oui avant d'ajouter que David HOREL est un ancien salarié de l'ESAT de Condé-sur-Vire. Il est sous contrat aidé (CUI) avec la commune pour un an renouvelable dans la limite de 5 ans. Un suivi est toujours assuré par l'ESAT.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune comme suit :

Section de fonctionnement	BP 2024	DM 1		Observations
		Dépenses	Recettes	
615221 /011 - 0 - Entretien bâtiments publics	1 718 314	-21 000		réserve de crédits oubli au budget du CUI avec l'agent technique ESAT
64168 /012 - 0 - Autres emplois aidés	0	21 000		
		0	0	

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Finances - approbation des tarifs communaux 2025

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Éléments de contexte :

- Inflation annuelle (octobre 2024) : **+ 1,2 %** (2023 : + 4 %)
- Indice de référence des loyers IRL (3^{ème} trimestre 2024) : plafonné à **+ 2,47 %** (2023 : + 3,5 %)
- Indice de référence des loyers ILC (2^{ème} trimestre 2024) : **+ 3,73 % mais plafonné réglementairement à 3,50 %** (2023 : + 3,50 % plafonné)

Proposition (commission Finances du 05/12/2024) :

- ✓ **Loyers d'habitation** : application du taux de l'indice IRL
- ✓ **Loyers commerciaux** : application du taux de l'indice ILC
- ✓ **Autres tarifs** : application du taux d'inflation sauf pour :
 - Redevances de la cantine et de la garderie scolaire (tarifs 2024 maintenus)

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- M. Cyril PANIEL évoque la discussion en commission *Vie scolaire* sur une souplesse dans l'application du tarif de garderie de 18h pour les familles récupérant successivement leurs enfants aux deux garderies (maternelle et élémentaire). Mme Nathalie LECLER répond que cette option n'a finalement pas été retenue.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Fixer les tarifs communaux ci-annexés qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- RH - participation financière à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.827-1 à L.827-12 relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2012 relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire santé des agents,

Vu l'avis favorable du comité social territorial (CST) du Centre de Gestion de la Manche en date du 28 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

- Les personnels pouvant bénéficier d'une participation de leur employeur au titre de la protection sociale complémentaire sont :
 - ✓ les fonctionnaires titulaires et stagiaires,
 - ✓ les agents contractuels de droit public,
 - ✓ les agents de droit privé.
- La participation peut concerner les risques suivants :
 - ✓ Le risque santé : il garantit toute atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.
 - ✓ Le risque prévoyance : il garantit les risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès.
 - ✓ Les deux risques
- La participation peut prendre deux formes :
 - ✓ soit une aide aux agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à une mutuelle, à une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national, dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation ». La liste des contrats et règlements labellisés est accessible sur le site du ministère chargé des collectivités territoriales ;
 - ✓ soit la conclusion d'une convention de participation avec une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance après avis d'appel public à la concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par le décret du 8 novembre 2011. L'offre de l'opérateur sélectionné est alors proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents.
- Dans un but d'intérêt social, l'employeur peut moduler la participation en fonction du revenu des agents et, le cas échéant, de leur situation familiale.
- Actuellement, la commune aide les agents qui ont souscrit une complémentaire santé auprès d'un organisme labellisé par l'Etat et selon le barème mensuel suivant :
 - ✓ agent : 13,59 €
 - ✓ conjoint : 12,10 €
 - ✓ enfant : 6,19 €

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR demande comment se situe Condé-sur-Vire par rapport aux autres communes alentours. Il est répondu qu'elle est dans la moyenne haute à l'échelle de l'Agglo. Par exemple, peu de communes proposent d'aider le conjoint et les enfants en ce qui concerne la mutuelle santé.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une participation financière aux agents fonctionnaires, agents contractuels et agents de droit privé, adhérant à un contrat labellisé par l'Etat ;**
- **Approuver le barème mensuel de la participation financière ci-après :**
 - ✓ **risque santé :**
 - **agent : 15 €**

- conjoint : 12 €

- enfant : 6 €

✓ risque prévoyance : 9 € /agent

- Dire que le versement se fera directement à l'agent (bulletin de salaire) ;
- Dire que ce nouveau dispositif entrera en vigueur à compter du 01/01/2025.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Solidarité avec Mayotte - versement d'une aide financière

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité avec la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal décide de :

- Contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : don d'un montant de 2 135 € (0,50 € /habitant) à la Protection civile ayant son siège social à Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Décisions du Maire par délégation

Décis-2024-68	13/11/2024	commande publique	Remplacement de pièces sur la chaudière de la médiathèque	1 080,00 €
Décis-2024-69	18/11/2024	commande publique	Remplacement de la plaque du fourneau à la salle condé espace	1 164,02 €
Décis-2024-70	18/11/2024	commande publique	Agent SSIAP Décembre 2024 salle condé espace	1 161,60 €
Décis-2024-71	20/11/2024	domaine et patrimoine	Réfection du parquet sdf Mesnil Raoult	4 007,86 €
Décis-2024-72	20/11/2024	domaine et patrimoine	Réfection du parquet sdf Troisgots	3 976,10 €
Décis-2024-73	20/11/2024	domaine et patrimoine	Réfection du parquet sdf condé	7 348,28 €
Décis-2024-74	25/11/2024	commande publique	Remplacement des cylindres à l'école maternelle	1 882,39 €
Décis-2024-75	25/11/2024	commande publique	Sonorisation du bourg pour la quinzaine commerciale	3 059,04 €
Décis-2024-76	02/12/2024	commande publique	Produits d'entretien - Cde générale - 1er semestre 2025	7 008,02 €
Décis-2024-77	02/12/2024	commande publique	Produits d'entretien - Condé espace - 1er semestre 2025	1 118,10 €
Décis-2024-78	12/12/2024	aménagement du territoire	Remplacement d'un candélabre endommagé rue du Chemin vert	2 976,00 €
Décis-2024-79	12/12/2024	aménagement du territoire	Création d'un éclairage public au gymnase	7 416,00 €
Décis-2024-80	12/12/2024	domaine et patrimoine	Remplacement de pièces de la chaudière médiathèque	1 080,00 €
Décis-2024-81	12/12/2024	domaine et patrimoine	Relevés 3D et plans de coupe de l'école élémentaire	7 128,00 €
Décis-2024-82	12/12/2024	domaine et patrimoine	Relevés 3D et plans de coupe de l'école maternelle	4 776,00 €

Concernant la décision n°2024-79,

M. Joël GAUTIER fait observer que les travaux de ponçage et de vitrification du parquet de la salle des fêtes de Troisgots sont une réussite. Le travail est remarquable. Mme Martine SAVARY abonde en disant que la vitrification permet un gain de temps non négligeable pour les agents d'entretien qui devaient antérieurement passer la cireuse après chaque utilisation de la salle.

7- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
 - **Condé Mag** : il sortira bientôt. 24 pages.
 - **Téléthon 2024 (30/11)** : un peu calme, mais un bon esprit cette année. 2 490 € collectés. Certaines des associations condéennes ont beaucoup donné. Eric évoque des discussions sur un renouvellement souhaité de l'évènement afin d'attirer plus de monde et de collecter plus d'argent. M. le Maire pense qu'il faut revoir l'organisation, faire différemment.
 - **Subventions aux associations** : les critères d'attribution vont évoluer. La commission *Vie associative* y travaille.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Spectacle musical *Villes en scène* « Fille ou garçons » (17/12/2024 à Condé Espace)** : Sylvie laisse la parole à Catherine COQUELIN qui a assisté au spectacle. Les élèves élémentaires de Condé-sur-Vire, de la Barre de Semilly et du RPI Condé-Bourgvallées y ont participé. 350 au total. Les enfants ont pu faire du body clap. Ils étaient ravis.
 - **Agenda culturel 2025-2026** : La prochaine saison s'annonce chargée, grâce à l'ouverture au printemps 2025 du cinéma-théâtre. Sur ce point, Sylvie insiste pour qu'on l'appelle maintenant *espace culturel*, et non plus *cinéma-théâtre* qui ne reflète pas exactement la diversité des activités qu'il peut accueillir.

- **Nathalie LECLER :**
 - **Noël aux écoles (17/12) :** spectacle *Ville en scène* à Condé Espace pour l'école élémentaire (« Fille ou garçon »). Le même jour, un autre spectacle avait lieu pour l'école maternelle avec la compagnie Dissidence.
 - **Repas de Noël à La Mautelière (17/12) :** Les résidents ont participé à la confection du repas, très belle initiative.
 - **Marché de Noël à l'école élémentaire (13/12) :** organisé par l'APE. Belle décoration.
 - **Visite du père Noël dans les écoles (20/12) :** Un sachet de chocolats sera offert aux élémentaires, un livre à 1 € aux élèves maternels.
 - **Repas de Noël aux écoles :** 19/12.
 - **Festival de la soupe (RPI) :** annulé cette année à cause de la neige, reporté au vendredi 31/01 (19h) à la salle des fêtes de Mesnil-Raoult.

- **Alain EUDES :**
 - **Chantier du centre culturel (anciennement cinéma-théâtre) :** il avance très bien, bonne collaboration entre les entreprises. Une visite du chantier (Portes ouvertes) sera organisée avec la population. Les modalités restent à définir.
 - **Rénovation énergétique des écoles :** les études d'architecte sont presque à la fin de la phase APS. L'opération permettra d'atteindre l'objectif de 60 % de gain énergétique. L'estimation n'est pas encore connue à ce jour. Les modélisations de façade proposées par l'architecte font apparaître un habillage bois décliné en différentes versions.
 - **PLUI :** entrée en vigueur le 18/12/2024. Zonage et règlement écrit consultables sur le site internet du Géoportail de l'urbanisme.

- **Martine SAVARY :**
 - **Illuminations de Noël :** les 3 églises sont en lumières. Les centre-bourgs sont décorés, pas les entrées de bourg pour une question budgétaire. Ce point est peut-être à revoir dans les années futures.

8- Questions diverses

1) Nouvelles associations sur la commune (Sylvie GAUTIER)

JTL (motocross)

Sylvain LEBLONDEL (Président)

tieph.50810@gmail.com

Les Aiguilles du coin du porche (tricot et couture)

Bénédicte RENAULD (Présidente)

lesaiguillesaucoinduporche@gmail.com

Impact Muay Thai (boxe thaïlandaise)

Damien NEEL (Président)

dam50@live.fr

Faites du rire !!! (théâtre)

Nicky CHOISY (Présidente)

benuit@gmail.com

soit 48 associations au total, 1/3 de la population est adhérente à une association quel qu'elle soit.

2) Travaux Saint-Martin : état d'avancement du chantier (Alain EUDES)

Le logement des jeunes actifs est devenu une priorité pour le territoire. Le projet prévoira 2 logements meublés à l'étage. Au rez-de-chaussée, une boutique fermière sera créée et animée par un collectif de producteurs locaux.



3) Projet de Manche Habitat (40 logements sociaux) - Hure du Loup (Alain EUDES)

Le 7 novembre dernier, les équipes de Manche Habitat et du cabinet d'architecte BOArchitecture (Rouen) ont présenté le projet APS du lotissement de la Hure du Loup.

Programme de l'opération :

- 40 logements sociaux (en 2 tranches de 20 logements chacune) :
 - ✓ 28 logements individuels : 16 T3 / 12 T4
 - ✓ 12 logements intermédiaires (petits collectifs sur 2 niveaux) : 4 T2 / 8 T3
- 7 terrains à bâtir (en accession à la propriété) réservés à Logimanche

Description du projet :

- Localisation des logements :
 - ✓ Logements intermédiaires (3 bâtiments R+1) à l'entrée de la résidence côté rue de la Hure du Loup
 - ✓ Logements individuels (RDC ou R+1) : construits côte à côte sur 100 m
 - ✓ Logements Logimanche : à la sortie côté rue du Chemin vert
- Architecture des logements : 3 typologies de logements individuels, traités en habillage bois à claire-voie. Les unités intermédiaires recevront un enduit beige. Toiture en tuiles mécaniques couleur ardoise.
- Conditions de circulation : double sens de circulation avec des rétrécissements de chaussée ponctuels. Le projet prévoit sur l'axe principal l'instauration d'une zone 20 km/h : pas de trottoir, mais une voie partagée.

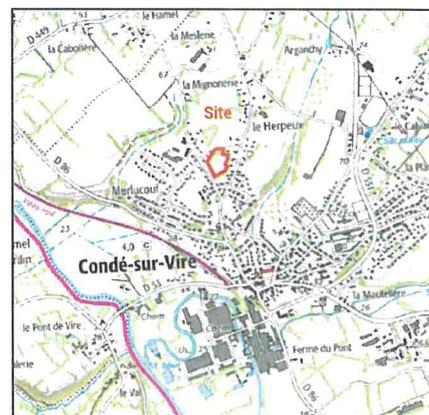
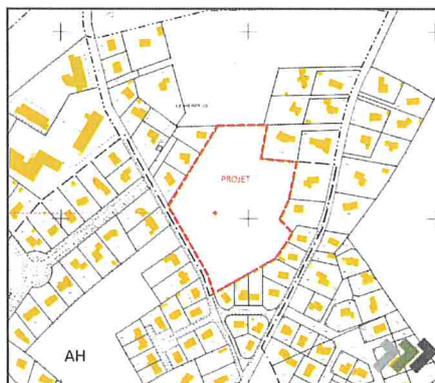
- Cheminement piéton : aménagé en dehors de la voirie, serpentant dans un espace vert ponctué de jeux pour enfants, disséminés tout au long du cheminement tel un parcours de santé.
- Eclairage public : prévu aux endroits névralgiques du lotissement. Pas d'éclairage sur le cheminement piéton.
- Stationnement : 1 place PMR/logement (40 au total) + 18 places publiques.
- Isolement par rapport aux riverains : haie bocagère renforcée ou à créer selon les zones du lotissement. La résidence s'inscrit dans un écrin de verdure comme souhaité par le cabinet d'architectes.
- Rétrocession à la commune : comme pour toutes les opérations de Manche Habitat, les espaces extérieurs (voirie, trottoir, espaces verts, jeux pour enfants) seront rétrocédés à la commune. 7 500 m² au total dont 5 000 m² d'espaces verts.



La commune est soumise à la loi SRU (obligation de 20 % de logements sociaux). A ce jour, elle est déficitaire (15,67 %). Un projet de très belle qualité architecturale et paysagère. L'usage du bois est systématique dans les façades des maisons.

4) Projet de lotissement privé - rue du Chemin vert (Alain EUDES)

- 63 lots au total en 2 tranches (1^{ère} tranche 27 lots / 2^{nde} tranche 36 lots)
- Surface des lots : de 342 à 535 m²
- Lotissement porté par un lotisseur privé





5) FTTH : état d'avancement du déploiement sur la commune (Alain EUDES)

Phase 1 (zone vert foncé) : la majorité des habitations de Condé-sur-Vire sont éligibles à la fibre

Phase 2 (zone vert clair) : ouverture prochaine de la fibre (Mesnil-Raoult)

Phase 3 (zone mauve) : ouverture en 2026 (Troisgots)

En 2028, dans la zone vert foncé, les lignes cuivre (ADSL) seront définitivement supprimées. Les foyers non encore raccordés à la fibre n'auront plus internet à partir de cette date.

6) Soirée Bowling (jeudi 23/01 à 19h) élus/personnel à Saint-Lô

Nouveauté cette année ! En remplacement de la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel (au format un peu désuet).

7) Vœux du Maire à la population (vendredi 10/01 à 19h) à Condé Espace

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**Le secrétaire de séance,
Cyril PANIEL**

**Le Maire,
Laurent PIEN**

TARIFS COMMUNAUX 2025

Délibération n°2024-075 du 19/12/2024

	Associations commune	Habitants commune	Tous publics
Salle des fêtes (Condé-sur-Vire - Mesnil-Raoult - Troisgots)			
1 occupation gratuite/an (dans une des salles des fêtes)	oui		
tarif jour	112 €	279 €	324 €
forfait week-end	130 €	324 €	394 €
jour supplémentaire	55 €	101 €	117 €
arrhes		74 €	90 €
vin d'honneur		91 €	114 €
inhumation		gratuit	gratuit
cours de danse, de gymnastique (entreprises)			57 €
après-midi dansant			150 €
AG d'entreprise			150 €
sono (sans technicien)	57 €		
technicien son & lumière (tarif horaire)	34 €		
vidéoprojecteur	28 €		
Redevance exceptionnelle (nettoyage et/ou tri des déchets non respecté)	200 €	200 €	200 €
Redevance exceptionnelle pour détériorations	sur devis	sur devis	sur devis
Salle de cinéma (Condé-sur-Vire)			
1 location gratuite/an (y compris : sono, vidéoprojecteur, percolateur)	oui		
tarif jour (technicien son & lumière 1h incluse + sono)	242 €		484 €
technicien son & lumière (tarif horaire)	40 €		40 €
vidéoprojecteur	30 €		30 €
Salle Lanchantin (Condé-sur-Vire)			
location gratuite	oui		
1/2 journée (heure butoir 20h)		63 €	80 €
journée (heure butoir 20h)		103 €	127 €
inhumation		gratuit	
Mairie			
salle n°1 ou 2			57 €
salle n°1 ou 2 (1/2 journée)			34 €
Maison des associations (Condé-sur-Vire)			
salle n°1			57 €
salle n°1 (1/2 journée)			34 €
salle n°3 (vidéoprojecteur)			80 €
salle n°3 (vidéoprojecteur) 1/2 journée			46 €
salle des conférences (sono + vidéoprojecteur)			143 €
salle des conférences (sono + vidéoprojecteur) 1/2 journée			86 €

Salle de convivialité (Troisgots)			
location gratuite	oui		
tarif jour		127 €	150 €
tarif 1/2 journée		75 €	91 €
forfait week-end		150 €	183 €
vin d'honneur		63 €	80 €
inhumation		gratuit	
Structure du stade (Mesnil-Raoult)			
tarif jour (local frigo inclus)		57 €	80 €
Gîte du Val de Vire			
Nuitée/personne		17 €	
Forfait Jour de l'An		230 €	
Consommation électrique		0,25 €/kWh	
Redevance exceptionnelle de nettoyage et/ou tri des déchets non respecté		100 €	
Relais équestre (nuité/cheval)		3 €	
Logements			
Logement - 1B rue Raymond Brûlé		613,56 €	
Logement n°6 - 12 rue des Ecoles		237,35 €	
Logement - 19 rue des Ecoles		493,39 €	
Logement n°2 - 1 A rue Raymond Brûlé		386,06 €	
Logement - près de l'école (Troisgots)		449,67 €	
Garages			
Garage du logement n°6 - 12 rue des écoles		31,79 €	
Garage du logement - 1 A rue Raymond Brûlé		31,79 €	
Local commercial			
3 rue Raymond Brûlé		344,19 €	
Droits de place			
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)		0,52 €	
Forfait de raccordement électrique		2 €	
Cirques, spectacles de marionnettes		23 €/jour + 300 € si dégradations ou déchets	
Concessions funéraires			
Caveau 50 ans (maxi 3 cercueils)		357 €	
Caveau 30 ans (maxi 3 cercueils)		214 €	
Cavurne 50 ans (maxi 4 urnes)		308 €	
Cavurne 30 ans (maxi 4 urnes)		184 €	
Ecoles			
Fournitures scolaires (dotation/enfant/an)			
- école maternelle		77 €	
- école élémentaire		54 €	
Cantine (tarifs année scolaire 2025-2026)			
- enfants école maternelle		3,70 €	
- enfants école élémentaire		4,20 €	
- enseignants		6,20 €	
Garderie (tarifs année scolaire 2025-2026)			
- arrivée à 7h30 le matin		1,90 €	
- arrivée à 8h00 le matin		1,00 €	
- départ avant 18h00 le soir		2,65 €	
- départ après 18h00 le soir		3,30 €	

Salle Condé Espace

Tarifs HT applicables au 1^{er} janvier 2025

	Tous publics	Associations commune
Location de la salle (tarif par jour) comprenant scène 66 m ² , salle principale, salle annexe, loge, sanitaires, bar	949 €	474 €
Arrhes	280 €	140 €
Cautions	1 000 €	1 000 €
Cuisine, meubles self-froid (tarif par jour)	170 €	85 €
Pack son & lumière (tarif par jour) --> conférences ou AG	263 €	131,50 €
Technicien son & lumière (tarif à l'heure) --> conférences ou AG	40 €	40 €
Pack son & lumière (tarif par jour) --> concerts ou spectacles	607 €	303,50 €
Technicien son & lumière (prestataire extérieur) --> concerts ou spectacles	sur devis	sur devis
Location pour installation anticipée (tarif par jour)	340 €	170 €
Vidéoprojecteur	90 €	45 €
Forfait modification de scène	235 €	117,50 €
Mise à disposition de mobilier (tarif à l'unité)		
- Chaise (mise en place et rangée par le client)	0,33 €	0,17 €
- Chaise (mise en place et rangée par la commune)	0,66 €	0,33 €
- Table rectangulaire (mise en place et rangée par le client)	0,99 €	0,50 €
- Table rectangulaire (mise en place et rangée par la commune)	1,98 €	0,99 €
- Claustra de séparation (mise en place et rangée par le client)	10,47 €	5,24 €
- Claustra de séparation (mise en place et rangée par la commune)	21 €	10,50 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par le client)	2,75 €	1,38 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par la commune)	5,06 €	2,53 €
Forfait ménage (tarif à l'heure)	27,30 €	27,30 €
Redevance exceptionnelle (nettoyage et/ou tri des déchets non respecté)	330 €	330 €
Redevance exceptionnelle (rangement non conforme et/ou consignes non respectées)	165 €	165 €
Redevance exceptionnelle (détériorations)	sur devis	sur devis
SSIAP (tarif à l'heure/agent)	34,40 €	34,40 €
Consommation électrique	0,25 €/kWh	
Concours de la Fonction publique (tarif par jour) comprenant salle principale, scène, sanitaires, assistance technique, mobilier + consommation électrique (0,25 €/kWh) + agent SSIAP (34 €/heure)	772 €	
En cas de location sur plusieurs jours consécutifs, application d'un coefficient de dégressivité (uniquement sur le tarif de location de la salle, à l'exclusion de toute autre prestation)	1 jour	1
	2 jours	1,80
	3 jours	2,60
- exemple : 3 jours = 2,60 x tarif journalier	4 jours	3,30
- exemple : 4 jours = 3,30 x tarif journalier	5 jours	4